

# **FOIRE du 5 novembre 2017 de Les Pilles**

## **Règlement du Concours de Confitures-Plantes**

### Article 1 : Organisateur :

Ce concours est organisé par l'Association Les Pilles, Histoire et Patrimoine, dans le cadre de la foire annuelle aux plantes et récoltes d'automne, qui se déroulera le 5 novembre 2017, dans la Grande Rue, à Les Pilles.

### Article 2 : Participants :

Toute personne physique, à l'exclusion des professionnels, peut participer au concours.

### Article 3 : Objet du concours :

Les participants devront imaginer, élaborer et cuisiner des confitures, marmelades ou gelées, sur le thème "confitures et plantes", confectionnées à partir de fruits, légumes, baies, fleurs, feuilles (tout doit être comestible).

### Article 4 : Participation :

Ce concours est gratuit. Pour participer, chaque candidat devra apporter 1 pot de 350 grammes. Les pots seront anonymes et vierges de tout signe de reconnaissance.

Dates de dépôt : les pots de confitures et les bulletins d'inscription devront être déposés uniquement au stand d'accueil de la foire (stand de l'association) le jour même de la manifestation le 5 novembre 2017, entre 9h et 11h30. Chaque candidat ne pourra présenter qu'une seule recette de confiture qu'il aura confectionnée lui-même.

Lors de la remise des pots, chaque candidat devra remplir le bulletin d'inscription sur lequel figure : les coordonnées du participant, le nom de la confiture, les ingrédients et la recette exacte. Il sera remis au candidat un reçu mentionnant son numéro de participation, lequel sera inscrit sur les pots déposés.

### Article 5 : Déroulement du concours :

Les visiteurs du marché seront invités à goûter les confitures mises en compétition à l'aide de petits bâtonnets et détermineront leur préférence en indiquant un seul numéro.

Les séances de dégustation seront mises en place de 12 à 16h sur le stand de l'accueil.

Les 3 confitures recueillant les scores les plus élevés se verront récompensées.

Les résultats et la remise des prix sont prévus à 17h au stand de l'accueil, les lots seront remis à cette occasion, ou bien à retirer en prenant contact au 04 75 27 74 68, avant le 5 novembre 2017.

### Article 6 : Autorisation de communication :

Les gagnants autorisent par avance l'association Les Pilles, Histoire et Patrimoine à utiliser leurs noms, prénoms et images sans restriction et sans que cela leur confère droit à une rémunération, un droit ou quelconque avantage autre que l'attribution de leur lot. Les participants autorisent la publication éventuelle des recettes fournies à l'occasion du concours sur les supports de communication de l'association LPHP.

### Article 7 : Responsabilités de l'association :

L'Association se réserve le droit d'écourter, de modifier ou d'annuler le concours sans avoir à en justifier les raisons et sans que sa responsabilité soit engagée de ce fait.

### Article 8 : Règlement des litiges :

La participation au concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. Toute contestation, quelle que soit sa nature, relative au présent règlement ou au concours sera tranchée souverainement et en dernier ressort par le Conseil d'Administration de l'association. Ses décisions seront sans appel. De même, l'association se réserve le droit de ne pas retenir ou d'éliminer des produits qui ne seraient pas jugés conformes au règlement. Ses décisions seront sans appel.

**BULLETIN DE PARTICIPATION**  
**CONCOURS DE CONFITURES-PLANTES - FOIRE des PILLES 2017**

Numéro :

Nom : ..... Prénom .....

Adresse: .....

Tél. ....

Mail .....

Déclare avoir pris connaissance du règlement du concours, et l'accepte.

Signature :

Nom de la Confiture :

Date de fabrication :

Ingrédients :

Recette :

.....  
**Reçu :**

Nom : ..... Prénom .....

Numéro attribué : .....

Association Les Pilles histoire et Patrimoine, organisatrice de la foire aux plantes et récoltes  
d'automne et de son concours de confitures, le 5 novembre 2017  
à Les Pilles. Contact : 04 75 27 74 68